

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

DATE DE  
CONVOCATION

2 avril 2026

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

DATE DE PUBLICATION

21 AVRIL 2026

**Procurations :** Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF  
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Bérange VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT**Secrétaire de séance :** Madame Francine MOURIKS**Délibération n°13/31 – 04/2026****Objet de la délibération : Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres****Objet : Commission  
Communale des Impôts  
Directs – Désignation  
des membres**

Vu le code Général des Impôts et notamment l'article 1650 relatif à la commission communale des impôts directs.

L'article 1650 – 1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est liée au mandat du Conseil municipal. Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, il convient donc à présent de procéder à la constitution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans la commune.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Peuvent participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérante, les agents de la commune, dans les limites suivantes : à savoir un agent pour une commune de moins de 10 000 habitants.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

### Objet de la délibération : Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux du Nord – Lille sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

En application de ces instructions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants repris ci-dessous.

<b>Proposition de commissaires en 2026</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Agriculteurs</b>	
Thomas DUMORTIER	Sébastien DAUCHEZ
Emmanuel DELOMMEZ	Sébastien DELOMMEZ
<b>Artisans Commerçants</b>	
Sylvie BARBE	Aurélien DERAM
<b>Autres Catégories</b>	
Yves COLPAERT	Philippe DELMOTTE
Frédéric DUBUS	David PARENT
Robin QUEVILLART	Jean-Marie HOORNAERT
Jean-Luc RONDELEZ	Laëtitia LEGRAND
François-Xavier HENNEON	Jacques DEFFONTAINE
Julie BORELLE	Rodrigue SAWRAS
Stéphane GLORiant	Pierre MARCANT
Gérard BELLENGIER	Jean-Michel BLAIN
Audrey BÉAGUE	Philippe BLANQUART
Véronique VERGULDEZOONE	Vianney GLORiant
Tifenn LIEVIN	Hervé BOCQUET
Amélie BEAUSSART	Marie-Christine DEHAENE
Sébastien GISQUIERE	Bruno DELASSUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

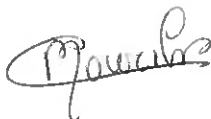
Objet de la délibération : Commission de délégation de service public et de concession – Election des membres

---

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND

La Secrétaire de séance  
Francine MOURIKS

Le Maire  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la sous-Préfecture le 21 AVR. 2026  
publié ou notifié le  
Le Maire, 21 AVR. 2026  
Dorothée BERTRAND